

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3100

6 décembre 2013

SOMMAIRE

Agile Finance S.A.	148759	Breega Capital Feeder One Luxembourg SCA	148765
Akademie fuer Internationale Finanzdienstleistungen A.G. " A.F.I.F.	148760	Breega Capital Luxembourg Sàrl	148769
Alima Gare S.à.r.l. et Cie	148758	BrevSol Sàrl	148760
Alima Immobilière S.A.	148759	Bright Lantern S.à r.l.	148768
Alima S.à r.l. & Cie	148760	B.S.K. Equipment Luxembourg	148758
Amyma	148757	"C.A.P.S S.A." (Consulting in Aeronautics Products & Services)	148769
Aprisafe	148757	"C.A.P.S S.A." (Consulting in Aeronautics Products & Services)	148760
Argoinvest S.A.	148761	Carthesio Holding S.A.	148800
ARTHENA S.A., société de gestion de patrimoine familial	148767	Deuce Holding S.à r.l.	148770
Aston Research S.A.	148761	Ice Topco Limited S.A.	148763
ATA Pharma S. à r.l.	148759	Macquarie Autoroutes de France 2 S.A.	148754
Autostrada Sàrl	148757	Macquarie Infrastructure and Real Assets S.A.	148755
Avenir 2012	148762	Manwin Licensing Europe S.à r.l.	148754
Aximo II S.A.	148764	Manwin RK S.à r.l.	148756
Bakeries International Luxembourg S.A.	148759	M E C S. à r.l. Entreprise générale de construction	148756
Barry S.A.	148769	Merfran Europe S.A.	148755
Barsac Investment S.à r.l.	148768	Minlam Luxembourg S.à r.l.	148754
Barwa International Hotel Management Luxembourg S.à r.l.	148763	New-Connect S.à r.l.	148798
Bayadera Spirits International S.A.	148763	NRGenerating Luxembourg (No.2) S.à r.l.	148757
Beim Neien Monni Metzler S.à.r.l.	148766	NSS Pelican S.à r.l.	148758
Best Fit Equipements S.à r.l.	148763	Opexia PSF S.A.	148755
BIS Invest S.à r.l.	148769	ProA Investments I A S.à r.l.	148761
Bitulog Admin S.à r.l.	148769	Property Trust Rothenburg 1, S.à r.l. ...	148762
BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l.	148756	Pylos Latin America	148764
BlueBay High Income Loan Investments (Luxembourg) S.A.	148765	Pylos Luxembourg S.A.	148764
BlueBay High Yield Bond Investments (Luxembourg) S.A.	148767	Schroeder & Associés	148765
BlueBay High Yield Institutional Credit Select Investments (Luxembourg) S.A. ...	148767	SGBT Asset Based Funding S.A.	148755
Boca S.à r.l.	148762	Sucrama SPF S.A.	148761
Bolux	148766	TGW S.A.	148776
Boximmo S.A.	148768	T-Touch International S.à r.l.	148787

Macquarie Autoroutes de France 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.849.

Par assemblée générale en date du 25 septembre 2013, les actionnaires de la Société ont confirmé la composition du conseil d'administration de la Société comme suit:

1. Mme Rosa Villalobos est administrateur de la Société;
2. M. David Harrison est administrateur de la Société;
3. M. David Anderson est administrateur de la Société;
4. M. Peter Trent est administrateur de la Société.

Par assemblée générale en date du 5 novembre 2013, les actionnaires de la Société ont pris la décision suivante:

- acceptation de la démission de M. David Anderson de son mandat d'administrateur avec effet au 5 novembre 2013.

Dès lors, le conseil d'administration se compose ainsi:

Administrateurs

Mme Rosa Villalobos

M. David Harrison

M. Peter Trent

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155489/22.

(130190696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Minlam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013155495/10.

(130189986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Manwin Licensing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.299.

Il résulte d'un contrat signé sous seing privé signé en date du 18 octobre 2013 que Manwin RK S.à r.l., associé unique de la Société, a cédé la totalité des 1.200 parts sociales détenues dans la Société à RT Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181336.

En outre, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Manwin Holding S.à r.l. de son poste de gérant unique de la Société, avec effet au 18 octobre 2013.

A cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de nommer MindGeek S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181337, comme gérant unique de la Société, avec effet au 18 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme et sincère

Manwin Licensing Europe S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013155491/22.

(130190211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Macquarie Infrastructure and Real Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.295.

Par résolutions signées en date du 24 octobre 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de M. David Anderson de son mandat d'administrateur B de la Société avec effet immédiat;

2. nomination de M. Philip Hogan, né le 1^{er} août 1973 à Wakefield (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 28 Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres (Royaume-Uni), en tant qu'administrateur B de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes sociaux qui se tiendra en 2014; et

3. re-nomination de Mme Rosa Villalobos, en tant qu'administrateur A de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes sociaux qui se tiendra en 2014.

Dès lors, le conseil d'administration se compose ainsi:

Administrateurs A:

M. Charles Roemers

Mme Rosa Villalobos

Administrateurs B:

M. Mark Vorbach

M. Philip Hogan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155490/24.

(130190693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Opexia PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.508.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013155537/10.

(130190133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Merfran Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.429.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155503/10.

(130190518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155623/10.

(130190078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Manwin RK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 229.750,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.252.

Il résulte d'un contrat signé sous seing privé signé en date du 18 octobre 2013 que Manwin Holding S.à r.l., associé de la Société, a cédé la totalité des 8.756 parts sociales ordinaires de classe A détenues dans la Société à MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181337.

En outre, les associés de la Société ont pris acte de la démission de Manwin Holding S.à r.l. de son poste de gérant unique de la Société, avec effet au 18 octobre 2013.

A cette même date, les associés de la Société ont décidé de nommer MindGeek S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181337, comme gérant unique de la Société, avec effet au 18 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme et sincère

Manwin RK S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013155492/22.

(130190212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

M E C S. à r.l. Entreprise générale de construction, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 6, rue Schenk.

R.C.S. Luxembourg B 115.252.

Protokoll der außerordentlichen Versammlung der Mec S.à r.l. Entreprise générale de construction, am Donnerstag, 31.10.2013

B 115252

100% des Kapitals sind anwesend

Beginn: 10:00 Uhr

Top1 Wechsel des Geschäftsführers

Es wird einstimmig beschlossen, dass mit sofortiger Wirkung Herr Werner Dräger, wohnhaft in D- 66809 Nalbach, Dorfstrasse 50, geb. am 07.07.1966, als Geschäftsführer aus o.g. Gesellschaft ausscheidet.

Top 2 Neue Geschäftsführerin

Als neue Geschäftsführerin wird Frau Isabel v. Ooppel- Dräger, wohnhaft in D-66706 Perl, Römerberg 1, geb. am 16.07.1970, mit sofortiger Wirkung ernannt.

Top 3 Weitere Beschlüsse wurden durch die Geschäftsführung nicht getroffen.

Die neue Geschäftsführerin beendet die außerordentliche Versammlung

um 10:15 Uhr.

Remerschen, den 31.10.2013.

Werner Dräger / Isabel v. Ooppel- Dräger.

Référence de publication: 2013155500/21.

(130190426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 172.932.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013155812/11.

(130190823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

NRGenerating Luxembourg (No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: AUD 21.140,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.334.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société NRGenerating Luxembourg (No. 1) S.à r.l. en date du 20 décembre 2001, une (1) part sociale de la Société détenue jusqu'à lors par NRG International LLC, a été transférée comme suit et ceci avec effet au 20 décembre 2001:

NRG International LLC (auparavant NRG International, Inc.), une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au registre du commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro 2313375, a transféré une (1) part sociale de la Société à NRGenerating Luxembourg (No. 1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.333.

Dès lors, depuis le 20 décembre 2001, les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

NRGenerating Luxembourg (No. 1) S.à r.l. détient l'ensemble des trois cents deux (302) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de soixante-dix dollars australiens (70 AUD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 7 novembre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013155526/23.

(130190336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Amyma, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 62, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 33.310.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013155792/10.

(130190875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Aprisafe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8038 Strassen, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 162.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel ANTOINE

Gérant

Référence de publication: 2013155794/11.

(130191531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Autostrada Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.691.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013155799/10.

(130191529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

NSS Pelican S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.502,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.793.—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 21 octobre 2013 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie C de la Société:

- Monsieur Paul Bijoux, né le 18 février 1984 à Liverpool, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A

- Pelican Management Aps, une société constituée et existante selon les lois du Danemark, ayant son siège sociale au 4, Springforbivej, DK-2930 Klampenborg, Danemark et enregistrée auprès de l'agence danoise du Commerce et des Sociétés sous le numéro 31768179.

Gérant de catégorie B

- Monsieur Trishul Thakore, ayant son adresse professionnelle au 180, Piccadilly, 6^{ème} étage, W1J 9ER Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie C

- Monsieur Alain Heinz, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Paul Bijoux, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 novembre 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013155527/33.

(130190206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Alima Gare S.à r.l. et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 1, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 24.484.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013155783/12.

(130191031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

B.S.K. Equipment Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue du Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 121.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155804/9.

(130191044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Agile Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 152.973.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 7 novembre 2013 que:

- Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg démissionne de son poste d'administrateur A de la société avec effet au 7 novembre 2013;

- Monsieur Denis Troshanin, né le 11 octobre 1978 à Moscow (Russia) et ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg démissionne de son poste d'administrateur A de la société avec effet au 7 novembre 2013;

- Monsieur Johannes Andries van den Berg, né le 28 Décembre 1979 à Pijnacker (Pays-Bas) et ayant son adresse professionnelle au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur A démissionnaire avec effet au 7 novembre 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019;

- Monsieur Thierry Robert Octave Stas, né le 20 juin 1969 à Bruxelles (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur A démissionnaire avec effet au 7 novembre 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019;

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 7 novembre 2013 que:

Le siège social de la société a été transféré du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 7 novembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155775/24.

(130191067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Alima Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 147.519.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013155784/12.

(130190956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

ATA Pharma S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155798/9.

(130191219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Bakeries International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155806/9.

(130191416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Akademie fuer Internationale Finanzdienstleistungen A.G. " A.F.I.F., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 31.013.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 novembre 2013

Par Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2013, l'Actionnaire Unique de la société a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société a été transféré du L-2314 Luxembourg, 2A place de Paris au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg;

2. M. Jean REICHERTS est révoqué de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat et Mme. May-Lis ERIKSSON est révoquée de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;

3. Le mandat de Monsieur Robert REICHERTS, avocat, né le 3 Décembre 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, en tant qu'administrateur unique de la Société est confirmé et renouvelé pour une durée indéterminée;

4. La Société Fiduciaire Européenne Sàrl est révoquée de son mandat de commissaire aux comptes de la Société;

5. La société Fid-Europe International S.A, ayant son siège social au 2a, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.543 est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155780/24.

(130190908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Alima S.à r.l. & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 22.538.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013155785/12.

(130190942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

BrevSol Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 165.206.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155819/9.

(130191283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

"C.A.P.S S.A." (Consulting in Aeronautics Products & Services), Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 2-4, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 129.719.

Veillez prendre note de ma démission d'administrateur de votre société, ce, à réception de la présente.

Mersch, le 08 novembre 2013.

Dieter Kundler.

Référence de publication: 2013155833/9.

(130191488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Sucrama SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 21.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013155640/11.

(130190361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

ProA Investments I A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.068.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 octobre 2013

1. Messieurs Philippe TOUSSAINT et Jonathan LEPAGE ont démissionné de leur mandat de gérant.
2. Monsieur Enrique RUIZ, administrateur de sociétés, né à Santa Cruz de Tenerife (Espagne), le 25 septembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
3. Monsieur Etienne BIREN, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique), le 28 septembre 1987, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8.11.2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ProA Investments I A S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013155560/19.

(130190469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Aston Research S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.589.

EXTRAIT

Il résulte des lettres datées du 11 novembre 2013 que Monsieur Eddy DÔME et Madame Aline Miquel ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2013155797/14.

(130191413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Argoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013155795/10.

(130190773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Property Trust Rothenburg 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.600.350,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.750.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 octobre 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 25 octobre 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 25 octobre 2013, de Monsieur Martin Anton McGuire de sa fonction d'administrateur;

- De nommer, avec effet au 25 octobre 2013, Monsieur Ralph John Wood, né le 08.03.1955 à Enfield (UK) et résidant professionnellement au 155, Bishopsgate, GB-EC2M 3XJ Londres, en tant qu'administrateur;

- De nommer, avec effet au 25 octobre 2013, Madame Saliha Boulhaïs, née le 07.06.1966 à Florange et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

Dès lors le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;
- Monsieur Ralph John Wood;
- Madame Saliha Boulhaïs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2013.

Property Trust Rothenburg 1, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013155558/25.

(130190544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Avenir 2012, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 169.974.

—
Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 11/11/2013.

Référence de publication: 2013155800/10.

(130191541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.220.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 novembre 2013

1. Avec effet au 31 août 2013, M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.

3. Le nombre des gérants a été réduit de 5 (cinq) à 3 (trois).

4. M. Frank PLETSCHE a été renommé comme gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

5. M. Jean-Luc SEIDENBERG a été renommé comme gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019,

6. M. Gérard BIRCHEN a été renommé comme gérant et président du conseil de gérance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOCA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013155828/19.

(130191214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Barwa International Hotel Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 138.425.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013155807/10.

(130191324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Ice Topco Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 181.155.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 7 novembre 2013

1. M. Waqar SIDDIQUE, administrateur de sociétés, né le 13 avril 1957 à Karachi (Pakistan), demeurant professionnellement à Dubai International Financial Centre, Gate Village, 8, 3^{ème} étage, 504905 Dubai (Émirats Arabes Unis), a été nommé comme administrateur de catégorie A avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

2. M. Narayanan RAJAGOPALAN, administrateur de sociétés, né à New Dheli (Inde), le 11 mars 1967, demeurant professionnellement à Dubai International Financial Centre, Gate Village, 8, 3^{ème} étage, 504905 Dubai (Émirats Arabes Unis), a été nommé comme administrateur de catégorie B avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 8.11.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ice Topco Limited S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013155376/20.

(130190645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Best Fit Equipements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 3, rue Ditzenheck.

R.C.S. Luxembourg B 151.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Best Fit Equipements S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013155811/12.

(130191450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Bayadera Spirits International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 158.109.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat, le siège social de la société Bayadera Spirits International S.A. immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158 109.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2013155808/12.

(130191035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Aximo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.072.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 novembre 2013 que:

Est élu, en qualité d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- Monsieur Dogan Eray SERIMOZÜ, né le 02 mars 1959 à Incesu (Turquie), demeurant Avenue Jacques Brel 41/3, B-1200 Bruxelles (Belgique).

Sont réélus Administrateurs de la société, pour une période de six ans, leur mandats prendront fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- SEFIK BIRKIYE SPRL, avec siège sociale au 7, avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique)

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant au 2, rue Stade J.-F. Kennedy, L-3502 Dudelange

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Est réélu Administrateur-délégué pour la même période:

- SEFIK BIRKIYE SPRL

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- La société H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013155803/22.

(130190718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pylos Latin America, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 153.538.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 octobre 2013

1) L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Patrick Vincent Boutens de ses fonctions d'administrateur de catégorie A de la société, à compter de ce jour.

2) L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur de catégorie A qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire et ce jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2016, la société VINCENT BOUTENS SPRL, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0465.152.810, 16 avenue Brugmann, B-1060 Bruxelles, représentée par Monsieur Patrick Vincent Boutens, né le 07 juin 1968 à Ostende (B), demeurant au 16 avenue Brugmann, B-1060 Bruxelles (B).

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013155573/16.

(130190288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Pylos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 125.877.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 octobre 2013

1) L'Assemblée prend note de la démission de l'administrateur de catégorie B, VINCENT BOUTENS SPRL avec effet immédiat.

2) L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, et ce jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2014, Madame Caroline Den Tandt, née le 31 août 1968 à Leuven (Belgique), demeurant au 3 Jan Van Boendalelaan, B-3080 Tervuren (Belgique).

3) L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2014.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013155574/16.

(130190290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Schroeder & Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.
R.C.S. Luxembourg B 69.336.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du vendredi 16 septembre 2013

4. Le mandat du réviseur d'entreprise est confié à la société Statera Audit S.à r.l Il vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

5. et 6.

Le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Claude BELCHE,
Monsieur Marc FEIDER,
Monsieur Thierry FLIES,
Monsieur Jean HANNES,
Monsieur Fernand HUBERT,
Monsieur Robert JEWOROWSKI,
Monsieur Antoine PESCH,
Monsieur Adrien STOLWIJK,
Monsieur Marc THEISEN,
Monsieur Serge WELSCHER,
Monsieur Paul WEYDERT,
Monsieur Claude ZIPFEL,
Monsieur Oliver ZIRNHELD.

de l'administrateur délégué, président et administrateur Monsieur Gaston FLESCHE sont renouvelés et viennent à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHROEDER & ASSOCIES SA
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA
Signature

Référence de publication: 2013155616/31.

(130190559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

BlueBay High Income Loan Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 143.293.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013155813/10.

(130190825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Breega Capital Feeder One Luxembourg SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 176.751.

—
Extrait des résolutions du gérant de la Société, Breega Capital Luxembourg S.à.r.l., prises le 5 avril 2013:

1) Transfert de siège social de la Société

Le siège social est transféré au 21 bd Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Breega Capital Luxembourg S.à.r.l
Benoît Marrel
Représentant

Référence de publication: 2013155817/13.

(130191544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Beim Neien Monni Metzler S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8380 Kleinbettingen, 15A, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.366.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le dix-huit octobre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

ont comparu:

Monsieur Jean-Marie COLLES, indépendant, né à Luxembourg le 20 août 1965, demeurant à L-8380 Kleinbettingen, 15A, rue de la Gare, et

Madame Marianne LETSCH, conjoint aidant, née à Steinfort le 06 décembre 1967, demeurant à L-8374 Hobscheid, 21, rue d'Eischen.

Lesquels ont déclaré:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BEIM NEIEN MONNI METZLER s.à r.l. avec siège à L-8380 Kleinbettingen, 15A, rue de la Gare, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 08 août 2000, publié au Mémorial C numéro 55 du 26 janvier 2001,

inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 77.366 et dont les comparants déclarent que les statuts ont été modifiés aux termes d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 05 novembre 2001, emportant conversion du capital en Euros, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 661 du 29 avril 2002.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.

Que les comparants n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société BEIM NEIEN MONNI METZLER s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Jean-Marie COLLES, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement avec son associée responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile du liquidateur.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, les associés susdits en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.M. COLLES, M. LETSCH, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 21 octobre 2013. Relation: CAP/2013/4001. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013155823/42.

(130191159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.507.

—
Résolutions prises par le conseil d'administration de la SICAV en date du 16 septembre 2013

- Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Sébastien JIGUET, né le 01.12.1983 à Sallanches (France), domicilié professionnellement au 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme administrateur de la SICAV avec effet au 06 novembre 2013 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155830/12.

(130191430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

BlueBay High Yield Bond Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 147.945.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 novembre 2013. Signature.

Référence de publication: 2013155814/10.

(130190824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

BlueBay High Yield Institutional Credit Select Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 161.658.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 novembre 2013. Signature.

Référence de publication: 2013155815/10.

(130190813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

ARTHENA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 27.694.

L'an deux mil treize, le vingt et un octobre,
s'est tenue par devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,
l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme ARTHENA S.A. Société de Gestion de Patrimoine Familial,
ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal,

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 09 mars 1988, publié au Mémorial C numéro 149 du 02 juin 1988,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 47.923,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1688 du 26 juillet 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant à Garnich,

qui désigne comme secrétaire Madame Olivia COLLETTE, employée privée, demeurant à Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Béatrice NIEDERCORN, control manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1. Les actions représentant le capital de la société sont détenues par les époux Gérard CHOFFEE et Renée LECUYER, demeurant à B-1180 Bruxelles, 44/2 Avenue Hamoir.

2. les actionnaires ont décidé de liquider la Société avec effet immédiat et, pour autant que de besoin, Monsieur Gérard CHOFFEE va prendre la qualité de liquidateur;

3. les actionnaires déclarent reprendre par la présente tous les actifs de la Société et prendre en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

5. la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

6. les actionnaires donnent pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat;

7. les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au domicile des actionnaires. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15h00.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. BARATON, O. COLLETTE, B. NIEDERCORN, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 22 octobre 2013. Relation: CAP/2013/4018. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Releveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013155796/49.

(130191272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Bright Lantern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 171.425.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du gérant de la société adoptée le 31 octobre 2013 que:

1. Il est décidé de transférer le siège social de la société au 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155820/13.

(130190863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Barsac Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 525.100,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.707.

—
Il résulte d'une Résolution de l'Associé unique de la Société datée du 4 novembre 2013 que M. Marc SCHMIT, Chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, été nommé, avec effet immédiat, au poste de Gérant de catégorie A de la Société, en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013155822/13.

(130190909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Boximmo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.107.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 octobre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale Ordinaire, tenue en date du 18 octobre 2013:

Que le siège social de la société est transféré au:

- 296-298, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013155831/13.

(130190722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Breega Capital Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 176.626.

—
Extrait des résolutions du gérant de la Société, M.Marrel, prises le 5 avril 2013:

1) Transfert de siège social de la Société

Le siège social est transféré au 21 bd Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Benoît Marrel.

Référence de publication: 2013155818/11.

(130191545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Barry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 52.478.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013155821/11.

(130191378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

BIS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.977.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013155826/11.

(130191434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

"C.A.P.S S.A." (Consulting in Aeronautics Products & Services), Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 2-4, rue du Palais.
R.C.S. Luxembourg B 129.719.

—
Vous prendrez note de notre démission du mandat de commissaire aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, ce, à réception de la présente.

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

DANA SERVICES sàrl

Référence de publication: 2013155834/11.

(130191488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Bitulog Admin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 23, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 163.991.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155827/10.

(130191137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Signature.

Deuce Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.075.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of the month of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TDR Nominees Limited, a company organized under the laws of England and Wales and having its registered office at One Stanhope Gate, London W1K 1AF, United Kingdom, and being registered with Companies House under number 8536188,

represented by Maître Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 17 October 2013 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Deuce Holding S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Deuce Holding S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (£12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Pound Sterling (£1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an

undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorate if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating, either physically or by proxy, in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. Liability managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decision by members. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 31 May at 11.30 am CET. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2014.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (Pounds Sterling)
TDR Nominees Limited	12,500	£12,500
Total:	12,500	£12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed as class A manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Gary May, manager, born on 9th September 1958 in Coventry, United Kingdom, with professional address at One Stanhope Gate, London, W1K 1AF, United Kingdom.

The following persons are appointed as class B managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Jorrit Cromptvoets, manager, born on 16 May 1976 in Voorst, the Netherlands, professionally residing at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Mr Jan Willem Overheul, manager, born on 4 January 1982 in Neerijnen, The Netherlands, with professional address at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

TDR Nominees Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon la loi anglaise, ayant son siège social au One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF et inscrite au Companies House sous le numéro 8536188,

représentée par Maître Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration du 17 octobre 2013 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Deuce Holding S.à.r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Deuce Holding S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (12.500£) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (1£) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad

nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion, soit physiquement ou par procuration, à une telle réunion, au Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue.

Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mai de chaque année à 11.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distribution. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (livres sterling)
TDR Nominees Limited	12.500	£12.500
Total:	12.500	£12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Gary May, gérant, né le 9 septembre 1958 à Coventry, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au One Stanhope Gate, Londres, W1K 1AF, Royaume-Uni.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Jorrit Cromptoets, gérant, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Monsieur Jan Willem Overheul, gérant, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires des comparant ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAMAO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13677.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013147937/344.

(130181375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

TGW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 181.070.

— STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the ninth of October.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr David GRUMBACH, residing in 27, rue du Chateau, L-1329 in Luxembourg here represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2. CODECA Sà r.l., having its registered office at 238C, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 35 129 here represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme" or ("S.A.")), the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation" or "Articles") of which shall be read as follows:

Chapter I. Form and Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Form and Denomination.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme" or ("S.A.")) (the "Company") which will be governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law of 1915"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the corporate name of "TGW S.A."

1.3 The Company may have only one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders (the "Shareholders").

1.4 The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the (Sole) Shareholder(s).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by resolution of any regularly constituted general meeting of the Shareholder(s) (the "General Meeting"), adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those interests.

4.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

4.3 The Company may own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

4.4 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

4.5 The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-) consisting of three hundred ten (310) shares with a par value of (one hundred) Euro (EUR (100).-) each.

5.2 The authorized share capital of the Company is set at three million Euros (EUR 3.000.000.-), divided into thirty thousand (30.000) Shares, each with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-).

5.3 The Board of Directors is authorised, during a five (5) year period starting on the date of publication of these Articles in the Mémorial C, Recueil des Société et Associations to increase the share capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further authorized Shares in one or several Classes of Shares.

5.4 Up to the limits of the authorised share capital, the Board of Directors may in its discretion determine the time and the number of the authorised Shares to be issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new authorised Shares are to be paid up in cash or kind.

5.5 The Board of Directors is authorised to issue further authorised Shares of the Company within the above authorisation without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The Board of Directors may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for authorised Shares representing part or all of such increases of capital.

5.6 Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article, the Board of Directors shall take steps to amend this Article 5 in order to record the change in the subscribed share capital and authorised Share Capital and the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law of 1915.

Chapter II Shares - Redemptions

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company may be issued in registered form and/or in bearer form at the option of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by the Law of 1915. In case of registered Shares, the Shares shall be registered in the register of Shareholders (the "Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Board, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him, the class to which they belong (if any) and the amount paid up on each Share.

6.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law of 1915 and the present Articles of Incorporation.

Art. 7. Early redemption.

7.1 The Company may redeem one or several class of Shares (it being understood that the Company can only redeem a class of Shares in its entirety and not in part) at any time by serving notice to the holders of the relevant Shares specifying the number of Shares to be redeemed and a date between 14 and 28 days later on which the redemption is to take place.

7.2 On a redemption date, all remaining existing profits of the Company available for distribution in accordance with the 1915 Law at the time of the said redemption (the "Redemption Price"), shall be distributed on a prorata basis to the holders of the redeemed Class of Shares.

7.3 For the purpose of calculating the Redemption Price, "all the remaining profits", shall mean all the remaining profits as shown by the profit and loss account or interim profits and loss account drawn up and approved by the Board of Directors of the Company for the relevant financial year after provision for payment of any accrued and/or unpaid preferred dividend calculated to the date of redemption and after allocation of profits to any other reserves that may be required by the Law of 1915 and these Articles.

7.4 On the redemption date, the Redemption Price shall become a debt due and payable by the Company to the holders of the redeemed Class of Shares.

7.5 The redeemed Class of Shares shall be cancelled and the share capital of the Company shall be decreased accordingly.

Chapter III. General meetings of Shareholders

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

8.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday of the month of May in every year at 3 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

8.4 Other meetings of the shareholders of the Company or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.5 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby:

- the shareholders attending the meeting can be identified;
- all persons participating in the meeting can hear and speak to each other;
- the transmission of the meeting is performed on an on-going basis; and
- the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1 The notice periods provided for by the Law of 1915 shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

9.2 Each share is entitled to one vote.

9.3 Any meeting of the Shareholders (ordinary and extraordinary) will validly deliberate only if at least fifty percent (50%) of the capital is present or represented. In the case of an extraordinary meeting of the Shareholders amending the Articles, such quorum is applicable for the first meeting. In case of a second meeting no quorum requirements are applicable.

9.4 Any resolution at any duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the present or represented and voting Shareholders.

9.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail.

9.6 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter IV. Administration - Supervision

Art. 10. Management.

10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members comprising at least one category A Director and (at least) one category B Director. The Directors need not to be shareholder(s) of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

10.2 The Directors shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

10.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

11.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

11.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy.

11.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors, comprising at least one category A Director and (at least) one Category B Director, is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

11.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

11.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

11.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a sole director ("Sole Director").

Art. 12. Powers of the Board.

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest within the Company's object.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the Articles of Incorporation to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of powers.

13.1 The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors.

13.2 It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Binding signatures.

14.1 Towards third parties, the Company shall be validly bound by the joint signature of any two Directors comprising at least the signature of one Category A Director and one Category B Director or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 15. Conflict of interests.

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Art. 16. Statutory Auditor(s).

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire(s) aux comptes" ("CAC"), or, where requested by the Law of 1915, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

16.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Chapter V. Accounting year

Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the January 1st, of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Chapter VI. Allocation of profits**Art. 18. Allocation of profits.**

18.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

18.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

18.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law of 1915.

Chapter VII. Liquidation

Art. 19. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Chapter VIII. Amendments of the articles of incorporation

Art. 20. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law of 1915.

Chapter IV. Applicable law

Art. 21. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law of 1915 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

- 1) The first business year begins on this day and ends on the 31st December 2013.
- 2) The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the above-named party subscribed for the shares as follows:

1. Mr. David GRUMBACH: 233 shares;
2. CODECA S.a r.l.: 77 shares.

All these shares so subscribed are fully paid up to an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31.000,-) representing 100% of the total subscription price or the shares in accordance with the provisions of the Law of 1915.

Evidence of the Contribution in Cash to the Company was shown to the undersigned notary.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

First resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed capital of the Company and considering the meeting duly convened, immediately after the incorporation of the Company proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the shareholders passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors ("commissaire(s) aux comptes") ("CAC") at one (1).
- 2) The following person(s) are appointed as Category A Director(s):
 - Mr David Grumbach, residing in 27, rue du Chateau, L-1329 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 2) The following person(s) are appointed as Category B Director(s):
 - Mr Jani Thiltges, professionally residing in 238c, Rue de Luxembourg L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Claude Waringo, residing in 3, rue de Hassel, L-5772 Weiler-la-Tour, Grand Duchy of Luxembourg
- 3) Has been appointed statutory auditor ("commissaire(s) aux comptes"):
 - Commissaire aux Comptes S.A., R.C. S. B Number 131.410, established 14, rue Pasteur, L-4276 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4) the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017; and
- 5) the address of the registered office of the Company is at, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

- Monsieur David Grumbach, résidant au 27, rue du chateau, L-8287 Kehlen, Grand Duché de Luxembourg, ici représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement au 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;
- CODECA S.à r.l., ayant son siège social au 238C, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 35 129
ici représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement au 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme («S.A.») qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts («Statuts») comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la "Société" ou "S.A."), qui sera régie par les lois du Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée te temps à autre (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société existe sous la dénomination de "TGW S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

1.4 La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration" ou le "Conseil") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de(s) l'Actionnaire(s) Unique (l'"Assemblée Générale") régulièrement constituée de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option de valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

4.3 Pour ce faire, la Société pourra gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'acquérir, développer et céder des droits d'auteur, brevets, marques ainsi que toute autre droit de propriété intellectuelle. Elle pourra gérer ces droits en les vendant, les assignant ou en les échangeant. La Société pourra en outre recevoir ou octroyer des licences sur les droits de propriété intellectuelle.

4.4 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

4.5 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.6 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à trois millions d'Euros (EUR 3.000.000.-), représenté par trente mille (30.000) Actions chacune d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-).

5.2 Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) années à compter de la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à augmenter le capital social souscrit de temps à autre en tout ou en partie par l'émission de nouvelles actions dans une ou plusieurs Classes d'Actions.

5.4 Le Conseil d'Administration peut à sa discrétion, dans les limites du Capital Social autorisé, déterminer le moment et le nombre d'Actions autorisées devant être émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions autorisées devront être libérées en numéraire ou en nature.

5.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites de l'autorisation ci-dessus, les Actionnaires existants n'ayant pas de droits de souscription préférentiels. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment habilité ou à toute autre personne dûment habilitée la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions autorisées représentant une partie ou l'intégralité de ces augmentations de capital.

5.6 Lorsqu'une augmentation du capital émis a lieu conformément au présent Article, le Conseil d'administration doit faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 en vue de prendre acte du changement du Capital Souscrit et du Capital autorisé et le Conseil d'Administration est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915.

Actions

Art. 6. Actions.

6.1 La Société émettra des Actions nominatives et/ou au porteur, à la discrétion de l'Actionnaire Unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à la discrétion des Actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi de 1915. En cas d'Actions nominatives, les Actions seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes indiquées à cet effet par le Conseil d'Administration, et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.

6.2 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi de 1915, racheter ses propres actions.

Art. 7. Rachat Présumé.

7.1 La Société pourra racheter une ou plusieurs Classes d'Actions (étant entendu que la Société pourra seulement racheter toute une Classe d'Actions et non seulement une partie d'une Classe) à un moment quelconque en donnant notification aux détenteurs de la Classe d'Actions concernée en précisant le nombre des Actions à racheter et une date se situant entre 14 et 28 jours après, à laquelle le rachat aura lieu.

7.2 Lors de la date de rachat, tous les bénéfices existants restants de la Société disponible pour la distribution conformément aux dispositions de la Loi de 1915 lors dudit rachat (le «Prix de Rachat»), seront distribués au prorata aux détenteurs des Classes d'Actions rachetées.

7.3 Aux fins de pouvoir calculer le Prix de Rachat, «tous les profits restants» désignera tous les profits restants tels qu'ils résultent du compte de profits et pertes annuel ou du compte de profit et de perte intérimaire établi et approuvé par le Conseil d'Administration pour l'année financière concernée après provision pour paiement de tout dividende accru et/ou de tout dividende préférentiel impayé calculé au jour du rachat et après allocation des profits à des réserves quelconques qui pourrait être requise par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

7.4 Au jour du rachat, le Prix de Rachat deviendra une dette due et payable par la Société aux détenteurs de des Classes d'Actions rachetées.

7.5 La Classe d'Actions rachetée sera annulée et le capital social de la Société sera diminué autant.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

8.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de (mai) à (15h). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4 Les autres Assemblées Générales ou de classes d'actions pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

8.5 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel:

- les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés,
- toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants,
- la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct; et
- les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

9.1 Les délais de convocation requis par la Loi de 1915 sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2 Chaque action donne droit à une voix.

9.3 Toute Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) délibérera valablement seulement si au moins cinquante pourcent (50%) du capital est présent ou représenté. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire modifiant les statuts, le même quorum est applicable lors de la première assemblée. En cas de seconde assemblée, aucune condition de quorum n'est applicable.

9.4 Toutes les décisions à chaque Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

9.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel, une autre personne comme mandataire.

9.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Administration de la société et Surveillance

Art. 10. Administration de la Société.

10.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres comprenant un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Cependant, dans le cas où la Société est incorporée par un Actionnaire Unique ou qu'il est reconnu dans une assemblée générale d'actionnaires qu'il ne reste plus qu'un Actionnaire, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante reconnaissant qu'il y a plus qu'un actionnaire dans la Société.

10.2 Les administrateurs sont élus par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

10.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.

11.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque adminis-

trateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

11.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

11.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, comprenant au moins un directeur de catégorie A et un directeur de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

11.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

11.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

11.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

11.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique («Administrateur Unique»).

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société et conformément à son objet social.

12.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

13.2 Le Conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs pour exécuter la gestion quotidienne et les affaires de la Société et pour effectuer des actes en corrélation avec la politique d'entreprise et l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physique ou des entités d'entreprise, qui n'ont pas besoin d'être les membres du Conseil d'administration, et dont les pouvoirs seront déterminés par le Conseil d'Administration.

13.3 Il peut aussi remettre la gestion de toutes les affaires de la Société ou d'une branche spéciale à un ou plusieurs administrateurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des questions déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis ou non parmi ses propres membres, actionnaires ou non.

Art. 14. Signatures autorisées.

14.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 15. Conflit d'intérêts.

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Art. 16. Commissaire(s).

16.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ("CAC") ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

16.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Année sociale

Art. 17. Exercice social.

17.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Affectation des Bénéfices

Art. 18. Affectation des Bénéfices.

18.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

18.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

18.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Dissolution et Liquidation

Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Modification des statuts

Art. 20. Modifications statutaires.

20.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 21. Droit applicable.

21.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires préqualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les actions de la Société comme suit:

- (i) Monsieur David GRUMBACH: 233 actions;
- (ii) CODECA S.à r.l.: 77 actions;

Toutes ces actions sont libérées par les actionnaires sus-mentionnés à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant trente et un mille euros (EUR 31.000.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Premières résolutions des associés

Les Actionnaires, préqualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prennent les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes ("CAC") à un (1).
- 2) La personne suivante est nommée administrateur de catégorie A:
 - Monsieur David Grumbach, résidant au 27, rue du chateau, L-8287 Kehlen, Grand Duché de Luxembourg,

3) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Jani Thiltges, résidant professionnellement au 238c, Rue de Luxembourg L-8077 Bertrange
- Monsieur Claude Waringo, résidant au 3, rue de Hassel, L-5772 Weiler-la-Tour, Grand Duchy of Luxembourg

3) a été désigné comme commissaire aux comptes:

- Commissaire aux comptes S.A., R.C.S Luxembourg B Numéro 131.410, dont le siège social est situé au 14, rue Pasteur, L-4276 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

4) le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et

5) le siège social de la société est fixé au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. A. Delagardelle et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47018. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148383/606.

(130181308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

T-Touch International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 181.058.

— STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the seventh day of October.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tambaza Limited, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Arthur Cox Building, Earlsfort Terrace, Dublin 2, Ireland, in registered with the Irish Companies Registration Office, under number 530660,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "T-Touch International S.à.r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad,

the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

3.5. The Company may license the use and/or the right to exploit any patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of three different classes, i.e. one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, the Board may validly deliberate and act if at least one (1) class A manager, one (1) class B manager and one (1) class C manager is present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, at least one (1) class A manager, one (1) class B manager and one (1) class C manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any one class A manager and any one class B manager and any one class C manager (if appointed).

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits -Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and Payment

Tambaza Limited represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution consisting of a contribution in kind of all of Tambaza Limited's assets and obligations listed in the contribution agreement dated as of October 7, 2013 entered into by and between the Company and Tambaza Limited, having an aggregate value of one hundred forty four thousand one hundred six Euro (EUR 144,106) (the Rights).

The value of the contribution in kind of the Rights has been certified to the undersigned notary by a certificate dated October 7, 2013 issued by the management of Tambaza Limited which states in essence that:

"

1 Tambaza Limited is the sole owner of the Rights, is solely entitled to the Rights and possesses the power to dispose of the Rights;

2 the Rights are valid and enforceable under their applicable law;

3 based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Rights contributed to the Company are valued at one hundred forty four thousand one hundred six Euro (EUR 144,106);

4 the Rights contributed to the Company are freely transferable by Tambaza Limited to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value; and

5 all formalities to transfer the legal ownership of the Rights contributed to the Company have been or will be accomplished by Tambaza Limited."

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The amount of the contribution in kind is valued at one hundred forty four thousand one hundred six Euro (EUR 144,106) and will be allocated as follows:

1. twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) will be allocated to the share capital of the Company; and
2. one hundred thirty one thousand six hundred six Euro (EUR 131,606) will be allocated to the share premium account of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

Resolutions of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as a class A manager of the Company for an indefinite period:
 - a. Andrew Ferber, entrepreneur, born on March 5, 1951 in New Jersey, U.S.A. with professional address at 244 West 54th Street, 9th Floor, New York, NY, U.S.A.
2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
 - a. Ludovic Trogliero, manager, born on June 8, 1979 in Clichy-la- Garenne (92), France, residing at 137 rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Luxembourg;
 - b. David Catala, manager, born on January 19, 1979 in Gent Belgium, residing at 34 rue de Kopstal, L-8284 Kehlen, Luxembourg.
3. The registered office of the Company is located at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois d'octobre,

Pardevant le soussigné Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tambaza Limited, une société constituée en vertu des lois de l'Irlande, ayant son siège social à Arthur Cox Building, Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès de l'Irish Companies Registration Office, sous le numéro 530660,

Représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire,, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "T-Touch International S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous prêts, emprunts, de capitaux propres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne, en tout état de cause, dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, engager et gérer tous brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

3.5. La Société peut autoriser l'utilisation et/ou le droit d'exploiter tous brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

3.6. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:

- (i) elle dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de trois différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe C.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, sous réserve que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe C, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un (1) un gérant de classe A, un (1) un gérant de classe B et un (1) gérant de classe C sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés, sous réserve que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe C, au moins un (1) un gérant de classe A, un (1) un gérant de classe B et un (1) gérant de classe C votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de un gérant de classe A et un gérant de classe B et un gérant de classe C.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant et portent la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tient au siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de

chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution de dividendes intérimaires.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et Libération

Tambaza Limited représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport consistant en une contribution en nature de tous les droits et obligations inclus dans la convention d'apport conclue entre Tambaza Limited et la Société en date du 7 octobre 2013 ayant une valeur totale de cent quarante-quatre mille cent six euros (EUR 144.106) (les Droits).

La valeur de la contribution en nature a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat produit par la direction de Tambaza Limited en date du 7 octobre 2013 qui stipule en substance que:

"

1 Tambaza Limited est le seul propriétaire des Droits, et est le seul autorisé aux Droits et détient le pouvoir de disposer des Droits;

2 les Droits sont valides et exécutoires en vertu de la loi applicable;

3 Sur la base des principes de comptabilité acceptés de façon générale au Luxembourg, les Droits apportés à la Société sont estimés à cent quarante-quatre mille cent six euros (144.106);

4 Les Droits apportés à la Société sont librement cessibles par Tambaza Limited à la Société et ne sont pas sujets à des restrictions ou grevées par un gage ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant leur valeur; et

5 toutes les formalités pour le transfert de la propriété juridique des Droits apportés à la Société ont été ou seront accomplies par Tambaza Limited."

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le montant de la contribution en nature est évalué à cent quarante-quatre mille cent six euros (EUR 144.106) et sera alloué de la façon suivante:

1. douze mille cinq cent euros (12.500) seront alloués au capital social de la Société; et

2. cent trente et un mille six cent six euros (EUR 131.606) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à trois mille cinq cents Euros (EUR 3.500.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

a. Andrew Ferber, entrepreneur, né le 5 mars 1951 dans le New Jersey, U.S.A. ayant son adresse professionnelle au 244 West 54th Street, 9th Floor, New York, NY, U.S.A.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

a. Ludovic Trogliero, gérant, né le 8 juin 1979 à Clichy-la-Garenne (92), France, résidant au 137 rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Luxembourg;

b. David Catala, gérant, né le 19 janvier 1979 à Gent Belgique, résidant au 34 rue de Kopstal, L-8284 Kehlen, Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47052. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148364/567.

(130180974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

New-Connect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 181.041.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Ouarda EL FEKRE, sans profession, née à Mazouja (Maroc) le 20 décembre 1980, demeurant L-4761 Pétange, 25, route de Luxembourg

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prestations d'assistance et de services généralement quelconques, notamment dans le domaine des centres d'appel et du secrétariat.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra enfin procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "NEW-CONNECT s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Ouarda EL FEKRE, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (6 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Ouarda EL FEKRE, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: EL FEKRE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 octobre 2013. Relation: CAP/2013/3873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 21 octobre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013148437/129.

(130180982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Carthesio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 74.046.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 novembre 2013 que:

Leur mandat étant arrivé à expiration l'assemblée décide de réélire:

- Mrs Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de type A, demeurant à L-1510 Luxembourg, 60 avenue de la Faïencerie
- Mrs Marianne GOEBEL, administrateur de type A
- Mr Piergiorgio BIANCHETTI, administrateur de catégorie B
- Mr Francesco AMANTE, administrateur de catégorie B
- Mr Vincenzo VEDANI, administrateur de catégorie B

Elle décide de réélire comme commissaire aux comptes:

- La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., établie et ayant son siège social à 60, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixé à 1 an et prendra fin à l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013155864/26.

(130190897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.
